

# REGLEMENT DU JEU

## GRANDE LOTERIE DUCATILLON SPECIAL « CADEAUX DE NOEL 2024»

### Article 1 – Société organisatrice et définition du jeu

La société DUCATILLON NATURE, SAS au capital de 1 400 000 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro 913 222 246 ayant son siège social au 571 rue de la Louvière -59810 LESQUIN, organise un tirage au sort gratuit avec obligation d'achat intitulé **GRANDE LOTERIE DUCATILLON SPECIAL « CADEAUX DE NOEL 2024»** du 14 octobre au 31 décembre 2024.

### Article 2 – Conditions et modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (hors Corse et DOMTOM), à l'exception des personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu, leurs ayant-droit, les membres du personnel de DUCATILLON et leur famille. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Un seul bulletin par foyer (même nom et même adresse postale). Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort. Toute information incomplète ou illisible ne pourra être retenue comme valable.

Pour participer, il suffit de passer commande chez Ducatillon entre le 14 octobre au 31 décembre 2024 par courrier, par téléphone, au magasin Ducatillon de Lesquin ou directement sur le site internet ducatillon.com et de cocher la case validant sa participation (ou de confirmer sa participation auprès du conseiller en cas de commande par téléphone)

Pour être valide, chaque participation devra impérativement contenir les coordonnées complètes du participant : nom, prénom, adresse postale précise, adresse e-mail et téléphone.

### Article 3 - Présentation du lot

Le lot est composé de 10 bons d'achat de 150€ + 10 bons d'achat de 100€ + 7 bons d'achat de 50€ + 6 bons d'achat de 25€ pour une valeur totale de 3000€ de bons d'achat.

Ces bons d'achat pourront être utilisés dans la limite de validité d'un an à compter de la date d'expédition du lot en une seule fois ou sur plusieurs commandes différentes.

DUCATILLON se réserve le droit, en cas de force majeure, de remplacer ce lot par un autre lot de valeur équivalente ou supérieure. Le lot ne pourra pas être échangé contre sa valeur numéraire.

### Article 4 – Désignation du gagnant et obtention du lot

Le tirage au sort du gagnant aura lieu chez Ducatillon en présence du directeur et des responsables du jeu entre le 13 et le 17 janvier 2025 parmi toutes les participations liées aux commandes enregistrées entre le 14 octobre au 31 décembre 2024.

Le gagnant sera averti par courrier électronique ou lettre recommandée et devra répondre dans un délai de 15 jours à compter de la notification de son gain. A défaut, le gain sera perdu et remis à un autre gagnant. Le lot sera envoyé au gagnant au plus tard le 31 mars 2024 par courrier sécurisé et aux frais de DUCATILLON. DUCATILLON ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de DUCATILLON (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de DUCATILLON.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence. A ce titre, DUCATILLON se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Le nom du gagnant pourra être obtenu sur demande écrite à DUCATILLON – Service Client – CS 40409 – 59814 Lesquin cedex.

En participant à ce Grand Jeu, le gagnant autorise DUCATILLON à utiliser, à des fins publicitaires et sur tout support commercial pour une durée d'un an à compter de la date de fin du Jeu, son nom, prénom(s), ville et département de résidence ainsi que toutes photos éventuelles liées à la remise du lot. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à une quelconque rémunération ou avantage autre que le lot gagné.

### Article 5 – Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement des participations au jeu. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en écrivant à [dpo@ducatillon.com](mailto:dpo@ducatillon.com) ou DUCATILLON – Service Client – CS 40409 – 59814 Lesquin cedex, en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi gérer vos données personnelles et vos préférences dans votre espace client à tout moment.

### **Article 6 – Règlement du jeu concours**

Le règlement complet du jeu sera consultable durant toute la durée du jeu sur le site ducatillon.com. Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de DUCATILLON – Service Client – CS 40409 – 59814 Lesquin cedex ou [serviceclient@ducatillon.com](mailto:serviceclient@ducatillon.com).

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, DUCATILLON se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite ; la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

### **Article 7 - Responsabilités**

De façon générale, DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou le lot annoncé devait être modifié.

Le lot ne pourra pas faire l'objet d'une contrepartie financière ou être repris, ou échangé contre un autre produit. DUCATILLON décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance du lot et du fait de son utilisation.

### **Article 8 - Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu. DUCATILLON mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu. Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

### **Article 9 - Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.